

MAIRIE DE
SAINTE-MARIE-DE-RÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 11 septembre 2026, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Marie-de-Ré s'est réuni, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), après convocation légale de Monsieur MUSSILLIER Franck, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

ÉTAIENT PRÉSENTS : CASTELEIN Jean-Luc, CHEVASSU Jean, CHIARELLI Isabelle, CHOUTEAU Jean-Luc, DELAFOND Philippe, FRADET Sébastien, GEFFARD Stéphane, GUYON Didier, HUMBERT Jean-Luc, LAULANET Philippe, MOCEK Charlotte, MUSSILLIER Franck, NEVIERE Estelle, PAVARD Blanche, POULET Michel.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET AYANT DONNÉ POUVOIR : BOUYER Frédéric, DROIN Liliane, FOURMY MOUET Nadège, HERRERA Danielle, LASSAGNE Romain, LOPEZ Laurence, MOULIN Marie-Antoinette, SIRJEAN Héloïse ayant donné respectivement pouvoir à CASTELEIN Jean-Luc, CHEVASSU Jean, POULET Michel, CHIARELLI Isabelle, GEFFARD Stéphane, PAVARD Blanche, NEVIERE Estelle, MUSSILLIER Franck.

Monsieur MUSSILLIER Franck, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Désignation de secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. M CASTELEIN Jean-Luc ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

*

5 – FINANCES – ADHÉSION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA VIGNE ET DU VIN (ANEV) ET FIXATION DE LA COTISATION ANNUELLE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu les statuts de l'association nationale des élus de la vigne et du vin (AVEV) ;

Considérant l'importance historique, culturelle et économique de l'activité viticole sur le territoire de notre commune, et l'intérêt majeur d'affirmer, de valoriser et de défendre les spécificités de notre terroir ;

Considérant que l'ANEV (association nationale des élus de la vigne et du vin) constitue un réseau d'échange indispensable et apporte un appui technique, juridique et institutionnel de premier plan pour accompagner les élus face aux défis climatiques, économiques et sociétaux qui impactent directement les territoires viticoles ;

Considérant l'opportunité pour la commune de rejoindre cette association nationale afin de faire entendre la voix de nos viticulteurs locaux et de participer activement aux actions de promotion de l'œnotourisme et des patrimoines viticoles ;

Considérant que le bulletin d'adhésion officiel transmis par l'association fixe le montant de la cotisation annuelle due par la commune à la somme de **160,00 €** ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'autoriser expressément cette première adhésion associative et d'ouvrir les crédits budgétaires afférents ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'adhésion de la commune de Sainte-Marie-de-Ré à l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin (ANEV).
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **Décide** de fixer la participation financière de la commune au paiement de la cotisation annuelle d'un montant de **160,00 €**, et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs au compte nature approprié.

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 14 septembre 2026

Le secrétaire
Jean-Luc CASTELEIN



Le Maire,
Franck MUSSILLIER

